

Règlement général

(Auf Anfrage bei Pflegebüro in deutscher Sprache erhältlich)

Madame, Monsieur,

Vous entrez en clinique pour suivre un traitement dans les meilleures conditions possibles. Afin que chacun puisse disposer d'un environnement propice à son rétablissement, il est essentiel d'organiser la vie de groupe selon quelques principes que vous vous engagez à suivre :

1. En vue d'une prise en soins optimale, il est attendu du patient qu'il communique un maximum d'informations relatives à sa santé (physique et psychique) et à sa situation sociale. Pour sa part, la Clinique Psychiatrique des Frères Alexiens organise les soins aux patients, sous la responsabilité du psychiatre, sur un mode interdisciplinaire, au travers de réunions d'équipe et du dossier patient informatisé.
2. Le médecin qui vous suit à la Clinique vous prescrira tous les médicaments nécessaires, qui vous seront administrés par le personnel soignant (le seul habilité à distribuer les médicaments). « L'automédication » est dangereuse et interdite.
Lors de votre arrivée dans le service, remettez tous les médicaments en votre possession au personnel soignant. Ils vous seront rendus à vous et/ou à votre famille dans les plus brefs délais pour autant qu'ils ne vous soient pas nocifs.
3. Les journées sont rythmées par un horaire auquel vous vous conformerez particulièrement en ce qui concerne les heures de repos, de repas, de visite, de communications téléphoniques et de retour dans les services (voir règles internes du service). Les sorties de la Clinique, en dehors des moments définis avec l'équipe de soins, ne pourront se faire qu'avec l'accord de votre psychiatre.
4. L'alcool et les drogues diverses sont absolument proscrits dans la Clinique. Leur introduction n'est pas autorisée et leur consommation incompatible avec tout traitement. L'approvisionnement en alcool ou drogue est interdit.
5. Conformément à la loi, il est interdit de FUMER dans la Clinique. Fumer est toléré uniquement dans les locaux prévus à cet effet et strictement interdit dans les chambres.
6. Nous essayons de vous accueillir dans un cadre agréable, veillez à le conserver intact. L'institution se réserve le droit de vous réclamer les frais de réparation en cas de dégradations immobilières et mobilières dont vous seriez tenu responsable lors de votre séjour.
7. Votre chambre est un lieu de repos, seul vous-même y avez accès : les visites ont lieu à la cafétéria. Exceptionnellement, l'infirmier(-ère) peut autoriser des visites en chambre ou dans le service. Des locaux communs à tous les patients sont prévus (salon, cafétéria, centre de réadaptation, ...). Il n'est pas permis de circuler dans d'autres services d'hospitalisation.
8. Matériel de sécurité générale :
L'accès à l'enceinte de la Clinique est réservé à ses usagers, à leurs accompagnants, à leurs visiteurs et à ceux qui y sont appelés en raison de leurs fonctions.
Afin d'assurer la sécurité sur le site, des caméras de surveillance ont été placées à différents endroits, reconnaissables par des pictogrammes. L'installation et le fonctionnement de ce matériel observent les dispositions de la loi du 21 mars 2007 réglant l'installation et l'utilisation de caméras de surveillance.
9. L'usage d'appareils électriques autres que rasoir, sèche-cheveux et radio n'est pas autorisé. L'usage du G.S.M. doit être limité. (Éteignez-le pendant les activités, réunions, entretiens et la nuit). L'usage d'un ordinateur peut se faire après accord de l'équipe de soins. Le matériel que vous utilisez est sous votre entière responsabilité.
10. Vous allez vivre dans une Clinique où hommes et femmes se côtoient dans un compagnonnage de bon aloi qui exclut toute pratique sexuelle.

11. La vie de groupe implique un certain nombre de tâches auxquelles nous vous demandons de collaborer. Diverses activités sont organisées par l'équipe médico-psychologique-sociale et l'équipe de réadaptation (kinésithérapie, sports, ergothérapie, logopédie). Ces activités font partie intégrante de votre traitement.

Le travail en réseau de soin fera l'objet d'une concertation étroite et continue entre le patient et le prestataire de soin.

12. La vie en groupe se doit d'exclure toute violence verbale et physique et requiert le respect de soi et des autres.

13. Dans le cadre du Règlement Général de Protection des Données (RGPD), la CPFA a désigné un délégué à la protection des données que vous pourrez contacter pour toutes les matières relatives au traitement des données à caractère personnel au sein de la CPFA via l'adresse DPO.Alexiens@fralex.be.

Cela implique aussi le respect du droit à l'image sur le site de la clinique. Nous vous invitons à refuser les « selfies » et autres photos de vous qui permettraient de vous identifier. Pour vous protéger, la CPFA déclare interdire l'usage d'appareil photo, de caméra ou de tout autre appareil permettant d'enregistrer sur le site hospitalier autres que ceux dévolus à la sécurité.

14. Sur avis médical, une mesure de contrainte ou d'isolement pourra être prise si votre état de santé venait à mettre en danger votre sécurité personnelle ou votre vie, et menacer celle d'autrui.

Cette restriction temporaire de liberté de mouvements sera systématiquement réévaluée par votre médecin pour optimiser les soins.

15. Afin d'assurer la sécurité du patient en phase aigüe, les chambres d'isolement et les chambres sécurisées sont équipées de caméras de surveillance. La télésurveillance des patients se fait de manière permanente par le personnel de soins ou le médecin responsable. Elle ne remplace en aucun cas les contacts directs des membres de l'équipe soignante avec les patients.

16. Évitez de venir avec votre voiture personnelle.

Si vous êtes venu avec votre voiture, gardez-la dans le parking prévu pour les patients et visiteurs (ce parking n'est pas surveillé).

Vous êtes tenu de confier les clés à un soignant de l'équipe. Ces clés ne vous seront pas remises sur simple demande si le personnel soignant estime que votre état ne le permet pas (ébrioité, retrait de permis, ...).

Pour des raisons médicales et administratives, il vous est formellement déconseillé de circuler avec votre véhicule durant votre hospitalisation. (Cela se ferait sous votre entière responsabilité – parlez-en avec votre médecin).

Personnes à mobilité réduite :

Si vous rencontrez des difficultés pour vous déplacer et/ou si vous possédez une carte « handicapé » délivrée par le SPF, une autorisation de vous garer sur le site pourrait vous être délivrée par la Clinique. Pour obtenir cette autorisation, merci de vous adresser au chef du département des soins.

17. En ce qui concerne plus particulièrement les services T.

Si le service est fermé pour raisons médicales : désorientation, confusion, et autres comportements à risque pouvant mettre en danger la sécurité ou la vie de patients qui quitteraient les lieux de soins sans s'en rendre réellement compte, les portes doivent rester fermées.

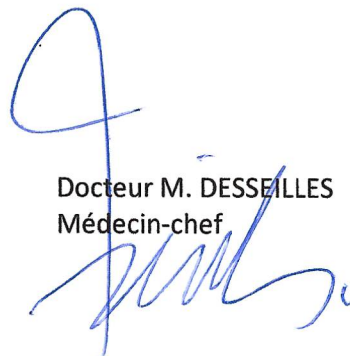
L'ouverture des portes est réalisée sur simple demande à l'infirmier(e).

Vous avez pris connaissance des principes qui régissent la vie à la Clinique et nous vous demandons de vous engager à les suivre. Le fait de ne pas vous y conformer nous met dans l'impossibilité de vous faire bénéficier d'un traitement adéquat et pourra être sanctionné et conduire éventuellement à l'interruption de votre hospitalisation.

Maurice VANDERVELDEN,
Directeur



Docteur M. DESSELLES
Médecin-chef



Talon à conserver dans le dossier du patient

Le soussigné,, déclare avoir pris connaissance du règlement général de la Clinique et consent à l'appliquer sans restriction.

Fait à Henri-Chapelle, le

Nom et Signature